



Montreuil, le 09 juillet 2018

M. Benjamin RAIGNEAU
DRH du GPF
2, place aux Etoiles
CS 70001
93633 LA PLAINE-SAINT-DENIS

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Directeur,

Une DCI vous a été déposée le 25 juin dernier pour laquelle une réunion de concertation s'est tenue le 28 juin dernier, en l'absence de représentants du Groupe Public Ferroviaire.

Lors de cette réunion, nous avons constaté que la volonté de la direction SNCF n'était pas de développer le Fret avec un vrai plan de relance de cette activité, mais de répondre principalement à des critères budgétaires et à une politique d'austérité.

Dans le cadre de ce énième plan de restructuration qui conduit à terme à la privatisation de Fret SNCF, la direction annonce de nouveau une coupe drastique dans les effectifs de l'ordre de 754 emplois d'ici 2021, auxquels il faut ajouter ceux du présent exercice budgétaire à hauteur de 584, ce qui représente au total 20 % des effectifs.

De plus, maintenir la logique d'une organisation par activité sans mutualiser engendre de nombreux problèmes en termes de production (coût plus élevé, rigidité, manque de réactivité, etc.).

A l'issue de cette réunion de conciliation, nous faisons le constat que des points de désaccord subsistent.

C'est pourquoi, conformément aux dispositions de l'article L2512-2 du code du travail, la Fédération CGT des Cheminots vous dépose un préavis de grève couvrant la période du mercredi 18 juillet 2018 à 20h00 au vendredi 20 juillet à 07h55.

Ce préavis de grève couvre l'ensemble des agents du Groupe Public Ferroviaire et ceux appelés à les remplacer et porte sur les points suivants :

- Le développement du service public tant Fret que Voyageurs passe obligatoirement par le retour à une organisation de la production mutualisée entre activités ;
- L'arrêt du projet de filialisation de Fret SNCF ;



- 12 sites Infrarail seraient soumis à la concurrence à compter du 1^{er} janvier 2019. La CGT demande l'abandon de ce projet et que ces prestations soient toujours assurées en interne par Fret SNCF ou TER pour ce qui est des manœuvres, formation des trains, dessertes, etc. ;
- La reprise du trafic de « wagons isolés » ;
- Le maintien, la réouverture et le développement des chantiers FRET et des triages ;
- Des moyens humains, matériels et financiers ;
- Un véritable service public de transport de marchandises.

Laurent BRUN



Secrétaire Général

